

Privilège—M. Domm

Le secrétaire parlementaire a ajouté ensuite:

Le député dit que ce n'est pas vrai. Je lui rappelle pourtant un autre fait qu'il semble avoir oublié de dire à ses commettants: c'est le député de Peterborough lui-même qui, le 3 août 1979, a annoncé l'intention de son gouvernement de reporter le déménagement. C'est cette même personne, qui veut aujourd'hui se placer du côté du droit et de la justice, qui, en août dernier, annonçait que le déménagement avait été reporté.

Pour établir le bien-fondé de la question de privilège, madame le Président, j'aimerais citer trois parmi plusieurs déclarations de votre prédécesseur qui montrent clairement qu'un député a le droit de réfuter des déclarations fausses le concernant et qu'il y a matière à la question de privilège si un député a trompé la Chambre à dessein. Je citerai la décision du 15 novembre 1978, à la page 1153 du *hansard*. L'Orateur de l'époque avait dit:

A l'ordre. J'ai donné la parole au député... Le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Ouellet) a décrit la position du député de Rosedale (M. Crombie) devant la Chambre. S'il a mal interprété cette position, le député de Rosedale a la possibilité de le dire...

Puis, dans le cadre d'une autre question de privilège le même jour, l'Orateur de l'époque a dit à la page 1159:

Pour ce qui est de la procédure à suivre, le cas est fort simple. A moins que je ne puisse établir qu'on a voulu tromper la Chambre, j'estime qu'il n'y a pas matière à la question de privilège.

Je dis sans ambages que le gouvernement a volontairement ou involontairement trompé la Chambre, à la fois hier soir dans les remarques qui ont été faites au moment de l'ajournement, et à la Chambre au cours de la période des questions aujourd'hui par les réponses du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement (M. Roberts) et du président du Conseil du Trésor (M. Johnston). Ils ont dit deux choses: premièrement, qu'il en coûtait moins cher de garder Parcs Canada à Cornwall plutôt qu'à Peterborough, ce qui est faux, et, deuxièmement, que c'était le député de Peterborough, c'est-à-dire moi, qui avait annulé le déménagement ou qui l'avait retardé de dix mois. Je rappellerai aux députés d'en face que nous n'avons pas été au pouvoir pendant dix mois et que nous n'avons donc pas pu le retarder d'aussi longtemps.

Voici ce qui s'est produit en réalité. Le gouvernement précédent a été assermenté le 4 juin et nous avons appliqué la mesure avec l'approbation du Conseil du Trésor en août de la même année. Nous avons prévenu les employés du déménagement quelque temps après, ces derniers en ont accusé réception et ont accepté la décision d'emblée.

Les pressions exercées constituent l'un des cas les plus flagrants de recours à l'assiette au beurre que je n'aie jamais vus. Je suis sûr que les députés m'accordent peu de foi en tant que représentant des gens de Peterborough, estimant que je ne dis pas la vérité, que je rapporte des faits qui ne concordent pas avec la position de leur propre parti. Pourtant, le ministre est intervenu à la Chambre aujourd'hui pour signaler que les déclarations du député de Peterborough étaient fausses.

J'aimerais rappeler à la Chambre que c'est l'honorable Hugh Faulkner, ancien ministre de l'Environnement qui avait installé les bureaux de Parcs Canada à Peterborough. C'est l'honorable Judd Buchanan qui, le premier, l'a reconnu, et c'est le cabinet du gouvernement libéral de la trentième légis-

lature qui a adopté la loi et informé les employés que tout déplacement de Parcs Canada à Cornwall n'était que temporaire. Le déménagement était annoncé lorsque les employés ont accepté les postes temporaires à Cornwall, et c'est à cette condition qu'ils l'ont fait.

En réalité, ce qui s'est produit, c'est qu'on m'a discrédité en tant que député au Parlement représentant mes commettants de Peterborough. On a complètement fait fi de la procédure parlementaire. On n'a tenu aucun compte des questions et les députés de ce côté-ci, à qui il incombe d'interroger le gouvernement sur les décisions qu'il prend, ont été abandonnés, laissés de côté. On leur a donné des réponses fausses et caché la vérité.

J'ose croire que la Chambre accueillera favorablement l'opinion d'un simple député qui estime être accusé de ne pas dire toute la vérité à ses électeurs, comme en fait foi le *hansard* d'hier soir, lorsque le secrétaire parlementaire a dit qu'il était moins coûteux de garder Parcs Canada à Cornwall, ce qui est faux, lorsque le président du Conseil du Trésor a dit que nous avions décidé de retarder le déménagement pour un certain temps, comme lorsque le secrétaire parlementaire du ministre dit que le député de Peterborough avait acquiescé en ce sens.

En réalité, c'est leur gouvernement, leurs propres ministres, leur propre cabinet, y compris le président du Conseil du Trésor et le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement qui en avaient décidé ainsi. Tout ce que nous avons fait, alors que nous étions au pouvoir, ce fut d'approuver leur recommandation. S'ils continuent à discréditer comme ils le font à la Chambre les députés d'arrière-ban de l'opposition, je crois pouvoir dire que notre système gouvernemental risque dangereusement de dégénérer à un point tel que les électeurs canadiens perdront confiance dans le régime parlementaire.

Je propose:

Que l'on renvoie au Comité permanent des privilèges et des élections la déclaration erronée qu'a faite, sciemment ou non, au cours du débat d'ajournement du lundi 12 mai 1980, le secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et du ministre de l'Environnement, selon laquelle le député de Peterborough aurait annoncé, le 3 août 1979, que le déménagement de Parcs Canada à Peterborough était reporté, alors qu'il a en fait annoncé ce jour-là que le déménagement aurait bel et bien lieu.

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, je prends à nouveau la parole au sujet de la question de privilège soulevée par le député de Peterborough (M. Domm) concernant le déplacement de Parcs Canada de Cornwall à Peterborough, et je tiens à préciser ceci. Le déménagement a été annoncé l'été dernier par le gouvernement conservateur, simultanément par le député de Peterborough (M. Domm) et moi-même. Il ne s'agissait pas d'une remise à plus tard mais d'une décision prise par le gouvernement du pays. La déclaration du secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement (M. Simmons) s'inspire soit de malveillance, d'ignorance ou de malhonnêteté. S'il parle au nom du ministre de l'Environnement (M. Roberts), alors, madame le Président, je le dis à regret, le ministre de l'Environnement, pour une raison quelconque, induit clairement la Chambre en erreur.